

COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL du 24 Avril 2015 (seconde convocation).

Convoqué par Monsieur Pierre MATHIEU, Administrateur Général et Directeur des Finances publiques du Pas de Calais, le Comité Technique Local s'est réuni en seconde convocation, le vendredi 24 Avril 2015, à 9h15 dans les locaux de la Direction, rue BRASSART.

Le secrétariat était assuré par Didier VERMEERSCH et le secrétariat adjoint par Wilfried GLAVIEUX pour Solidaires Finances Publiques.

La CGT Finances Publiques du Pas de Calais, était représentée par René QUIDE membre élu titulaire et Bruno DEBOMY expert.

L'ordre du jour était le suivant :

- **1) Modification des horaires d'ouverture des services au public (pour avis) ;**

En préambule à la réunion, la CGT Finances publiques a confirmé la position déjà évoquée lors de la 1ère convocation.

- **La CGT ne participera ni aux débats, ni au vote.**

La CGT Finances Publiques revendique une véritable politique de l'emploi. Le changement des horaires d'ouvertures des services au public, va à l'encontre d'un Service Public de qualité, au service du Public.

Pour cette raison, ses représentants ne participeront, ni aux débats, ni au vote.

1) Modification des horaires d'ouverture des services au public (pour avis) ;

Pour cette seconde convocation, la Direction nous a présenté une version amendée sur trois points :

- La Trésorerie du Touquet n'aura pas de statut particulier et sera soumise aux mêmes règles que les autres services implantées dans des communes de moins de 10 000 habitants.
- Pour les trésoreries dont le temps de travail était organisé sur 4,5 jours par semaine, le nouveau régime s'appliquera de plein droit.
- Les trésoreries hospitalières seront soumises aux mêmes règles que les autres services de la commune.

Peu de changement, mais l'on s'y attendait.

Finalement après de très longues discussions et une suspension de séance

la Direction est revenue avec un projet modifié.

La Direction met en avant 5 axes de réflexion :

- L'utilisation la plus large possible des moyens mis à sa disposition ;
- Une harmonisation départementale ;
- Suppression du quart d'heure supplémentaire du midi en période hors échéances ;
- le choix de trois demies journées.
- La date d'entrée en vigueur du 15 juin au 1er juillet.

Il en ressort les propositions suivantes :

- Pour les communes de plus de 10 000 habitants.
Ouverture le matin de 8h30 à 12h00 du lundi au vendredi.
Ouverture l'après-midi de 13h30 à 16h15 le lundi et le mardi.
Fermeture trois après-midi, les mercredi, jeudi et vendredi.
- Pour les communes de moins de 10 000 habitants,
Ouverture le matin de 8h45 à 12h00 du lundi au vendredi,
Fermeture l'après-midi du lundi au vendredi.

En période d'échéance, il est proposé de revenir aux horaires habituels.

La mise en œuvre de ce dispositif est prévue pour entre le 15 juin et le 1er juillet 2015.

FO, SOLIDAIRES, UNSA-CFTC et la CGT ont refusé de voter, la CFTC s'est abstenue.

En marge de ce CTL, le Directeur nous a informé des restructurations et fermetures de services envisagées pour l'année 2016.

Il informera l'ensemble des organisations syndicales du diagnostic de réseau départemental, lors d'une réunion de travail qui se tiendra à la direction le 19 mai 2015.

Fermetures des services en 2016

- **Le SIE d'Arras-Est : Il sera fusionné avec le SIE d'Arras-Ouest ;**
- **La Trésorerie d'Avion : Elle sera fusionnée avec la Trésorerie de Liévin ;**
- **La Trésorerie de Croisilles : Elle sera fusionnée avec la Trésorerie de Bapaume ;**

Autres projets :

- **Le transfert de l'enregistrement vers les SPF (Béthune et Boulogne), en attente de validation par la direction Générale est prévu fin 2016.**
- **Le transfert de la Trésorerie Municipale de Saint-Omer vers le Centre des Finances Publiques de Saint-Omer.**